

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Fructose 97.2% w/w SP

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: EU-0027083-0003

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: CH-0031755-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Desintec Fly & Wasp Attractant Powder
Insect Attractant Powder
Muscattract Tab
Muscattract Dry
Vespattract Tab
Vespattract Dry
Fructolure Tab
Fructolure Dry
Vesparex Dust
Wasp Attract Dust
Wasp Lure Powder
FlyCage
MuscaMix
VespaMix
WaspCage

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ARMOSA TECH SA
	Adresse	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique
Numéro de l'autorisation	EU-0027083-0003	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	CH-0031755-0000	
Date de l'autorisation	27/11/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	30/04/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	ARMOSA SA
Adresse du fabricant	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	2326 - D-fructose
Nom du fabricant	ARMOSA TECH
Adresse du fabricant	Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

Substance active	1425 - Acide acétique
Nom du fabricant	ARMOSA TECH
Adresse du fabricant	Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	97,19

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide acétique		Substance active		200-580-7	2,8

2.2. Type de formulation

SP - Poudre soluble dans l'eau

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage # 1 – Attractif guêpes et mouches – Poudre soluble (SP)

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Attractif guêpes et mouches

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: vespula spp., Dolichovespula spp.
Nom commun: Wasps
Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Musca domestica
Nom commun: House fly
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

intérieur et extérieur autour des bâtiments.

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: A utiliser avec un piège adéquat
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Ajoutez 25 g de poudre à 200 ml d'eau dans le piège. Le volume de la solution à préparer doit être adaptée à la taille du piège. Le produit est efficace pendant 7 jours Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: -
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Sachets hydrosolubles PVA 10, 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 250 g (à placer dans des seaux (PE ou PP) jusqu'à 2,5 kg ; Cartons jusqu'à 2,5 kg ; Sacs (PE ou PP) ou jusqu'à 2,5 kg) Flacon PE/PA : 10 g à 2,5 kg Sacs PE/PP :10 g à 2,5 kg Seaux PE/PP :10 g à 2,5 kg Canettes en métal :10 g à 2,5 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Assurez-vous que la quantité de produit placée dans le piège est suffisante pour noyer les insectes. Le volume utilisé doit être adapté en fonction de la taille du piège.
Le piège peut ensuite être placé ou suspendu à l'endroit souhaité où les guêpes ou les mouches se rassemblent. Si nécessaire, plusieurs pièges peuvent être placés à 6 à 8 mètres d'intervalle les uns des autres.
Le piège doit être utilisé en sortie d'hiver ou lorsque les guêpes commencent à être actives.
Vérifiez les pièges et renouvelez le produit au moins une fois par semaine. Remplacez également le produit lorsque le piège est saturé de mouches ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Conserver hors de portée des enfants.
Lire l'étiquette avant utilisation.
Pour protéger les abeilles, ne pas utiliser à proximité des ruches, et pas dans les endroits où les abeilles sont actives (fleurs, cultures en floraison...)
Ne pas utiliser loin des habitations.
Retirer le produit lorsqu'aucune infestation n'est présente, pour éviter d'attraper des insectes non cibles.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurez une bonne ventilation du poste de travail.
Mesures d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. // Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. // Toujours se laver les mains après toute manipulation du produit.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Détails relatifs aux effets directs ou indirects possibles:

Aucune information supplémentaire n'est disponible

Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de contact avec la peau : Laver la peau immédiatement abondamment avec du savon et de l'eau. Laver la peau abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par précaution.

En cas d'inhalation d'ingestion : Rincer la bouche. Si c'est possible, lui présenter ces instructions.

Appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires: Traitement symptomatique

Mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Mesures générales : Éviter le contact avec la peau et les yeux. le contact avec la peau et les yeux.

Procédures d'urgence : Ventiler la surface où du produit a été accidentellement répandu.

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Législation régionale (déchets) : Eliminer conformément à la législation officielle.

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales/nationales. Eliminer le contenu/le récipient conformément aux préconisations de tri d'un organisme de récupération agréé.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver dans son emballage d'origine

Conserver dans un endroit bien ventilé

Tenir au frais

Protéger du gel

Protéger de la lumière

Durée de conservation : 2 ans

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Voir - Mode d'emploi spécifique à l'usage

5.2. Mesures de gestion des risques

Voir - Mesures de réduction des risques spécifiques

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir - Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Voir - Consignes spécifiques pour une élimination sûre du produit et de son emballage

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir - Conditions de stockage spécifiques et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

6. Autres informations

Les attractifs ne doivent être utilisés qu'à titre préventif et ne sont pas appropriés pour protéger contre les piqûres de guêpes.